

# J.A. Lausanne Le domaine public

## Crise de la démocratie genevoise: vigilance

Un spectre hante Genève, spectre qui se voudrait celui de la moralité publique, des libertés civiques et de la patrie menacée d'invasion: les Vigilants. Qui sont-ils? Que veulent-ils? Peu de Genevois pourraient répondre à cette question, mais nul ne peut nier que dans le malaise actuel les Vigilants ne jouent leur rôle.

### Parrains patriciens

Tout a commencé, en apparence du moins, lors des fêtes qui marquèrent le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée du canton dans la Confédération. La pièce de Walter Weideli (« Necker, le banquier sans visage »), fut choisie comme spectacle officiel; un premier comité de vigilance se forma alors pour marquer l'opposition des familles patriciennes à ce que l'on dépoussiérât un héros devenu institution nationale de la Genève bancaire. La pétition qu'il lança réunit 11 000 signatures. Une virulente campagne s'engagea pour et contre le Banquier, campagne qui, dit-on, coûta au banquier bien vivant qui l'anima presque autant que ce qu'il fallut payer pour monter le spectacle qui eut lieu malgré tout.

Le Comité de vigilance, qui sortit pour l'occasion le premier numéro de son bulletin d'information, comptait alors des représentants des vieilles familles de la cité, ou de ceux qui se prétendent tels. Mais il cristallisa aussi tout un malaise plus populaire, né de problèmes locaux que posent l'extension de la ville et son rôle international. Toutefois, lorsque la méfiance envers les autorités prit le dessus dans l'action des Vigilants, l'aristocratie genevoise, qui a gardé de son passé un certain sens civique, s'éloigna peu à peu. Mais alimentée par de nouvelles questions, notamment celle de la traversée de la rade contre laquelle se battait et se bat encore « Sauvegarde du lac », l'action du comité se poursuivit.

On vit apparaître alors d'autres tendances qui l'emportèrent définitivement.

### Les composantes du produit

Les Vigilants n'ont pas d'idées, pas de chefs. Leur programme politique tient en un slogan: « Demeurons princes en notre ville »; c'est noble, mais court. Il est nécessaire pourtant de les prendre au sérieux, non les Vigilants, mais le phénomène Vigilant. Il unit en effet des hommes du passé, politiquement isolés depuis la fin de la guerre, à des mécontents que suscite la nouvelle situation économique. Quelles sont donc les composantes du produit?

D'abord des éléments maurrassiens et des hommes qui collaborèrent à l'équipée de Géo Oltramare. Ils s'expriment encore dans certaines chroniques de « La Suisse », notamment le billet du jour. Avec une satisfaction amère, ils voient enfin surgir les mécontentements qu'ils avaient prédits.

Ils sont accompagnés, dans une proportion difficile à estimer, par d'anciens membres du Réveil civique. Ce mouvement, voici 15 ans, avait été une première poussée de méfiance envers l'Etat, les partis et le jeu politique; après son échec électoral, il avait disparu. Dans le même milieu, les Vigilants, comme le prouve la liste de leur comité, recrutent des petits patrons, des commerçants qui contribuent à donner au mouvement actuel sa teinte poujadiste.

Enfin, il ne faut pas omettre un appui conservateur marginal. Les chroniques, dans « La Tribune de Genève », de M. Fred Bates, qui est le fils du fondateur de ce quotidien, en sont une très bonne illustration. Brillantes, irritantes, négatives, ces chroniques boursières sont un vrai baromètre des humeurs de certains milieux financiers et grands commerçants genevois. Là, on connaît trop la complexité des problèmes pour tomber dans les simplismes vigilants. Mais on ne trouve pas déplaisant que de « gros bras » manient les slogans démagogiques.

Enfin les vigilants ont reçu l'appui d'un porte-parole de la Migros, M. d'Ivernois, qui pour lutter contre la paresse des fonctionnaires, la politique des petits

copains, réclame « la création immédiate d'un parti national d'opposition ».

Le phénomène Vigilant a donc d'assez larges ramifications. Mais que veulent-ils?

### Les thèmes de propagande

Pour savoir ce que veulent les Vigilants, il faut lire leur journal qui paraît « quand les circonstances l'exigent ».

Toute opposition du type Vigilant a besoin de pouvoir charger un groupe étranger à la communauté nationale de tous les péchés d'Israël. Les Vigilants sont donc xénophobes.

Avant guerre, « Le Pilori », journal de Géo Oltramare, dénonçait les Juifs et les Suisses allemands qui envahissaient le bout du lac. On ne peut plus décemment parler aujourd'hui des premiers et l'on ne saurait prétendre que les seconds sont tous vendus à Moscou; aussi ouvriers étrangers et milieux internationaux les ont remplacés comme boucs émissaires. Les uns ne sont-ils pas coupables tout simplement d'exister et les autres de jouir de privilèges que l'imagination populaire, aidée par des mensonges fort démagogiques, assimile vite à la « dolce vita » la plus frénétique?

Ensuite, autre cause de nos maux: l'Etat, gaspilleur d'argent. Que les citoyens lui enseignent l'économie! Cependant les deux référendums lancés contre l'augmentation des impôts, ceux de la Ville et ceux du Canton, n'ont pas eu pour but seulement de surveiller plus étroitement les dépenses engagées par les autorités, mais aussi de paralyser, dans l'esprit de certains promoteurs, la machine publique jugée dévorante. C'est le « système » qu'on veut atteindre, notamment celui des partis. Les partis et les politiciens sont en effet la troisième plaie.

Voici deux exemples révélateurs tirés du dernier numéro de « Vigilance »: « Et le premier objectif de cette opposition, c'est d'assainir le climat et d'élever l'esprit du milieu politique afin de restituer à ce qualificatif galvaudé une noblesse qui oblige... Et nous affirmons que, hors des partis, la collectivité genevoise trouvera le salut... »

Mais que proposent-ils? Une Genève parfaite, où chacun d'eux incarne son rêve: une cité sans étrangers, sauf de « bonnes » exceptions, mais qui garderait son rayonnement extérieur; une cité propre, mais où les affaires marcheraient bien; une cité où la vie politique redeviendrait l'affaire de tous les citoyens, mais où l'élite, dont ils font partie, serait écoutée avec respect; une Genève où fleurirait le petit commerce, mais où les prix seraient populaires; un Etat à la fiscalité modérée, mais dont l'équipement public ne laisserait rien à désirer, bref un mythe.

Censurant, critiquant et morigénant, sages, incorruptibles et experts, d'autant plus sages qu'ils refusent de s'informer vraiment des problèmes dont ils tranchent souverainement, ils trônent au-dessus de la mêlée avec toute la bonne conscience de l'ignorance.

### Un danger, pourquoi?

Rendons aux Vigilants cette justice: la méfiance présente, ils ne l'ont pas créée de toute pièce; on n'a pas oublié les scandales qui secouèrent la République et l'effondrement électoral du parti radical. Mais ce ne sont là que des épisodes genevois.

En revanche, la situation économique actuelle exige une analyse politique plus poussée; les Vigilants n'apparaissent pas par hasard dans la politique genevoise en 1964 et 1965. Les circonstances les portent. Ils sont à prendre au sérieux.

La croissance de Genève va exiger d'énormes investissements publics. Qui l'ignore? Le financement de ces investissements sera une longue lutte politique. Il faudra toucher à des privilèges. Pourquoi Genève, par exemple, est-il le canton suisse qui attire le plus de holdings sur son territoire? On en compte 1130;

Bi-mensuel romand  
N° 36 8 juillet 1965

Rédacteur responsable: André Gavillet  
Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:  
Pour la Suisse: 12 francs  
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes  
Administration, rédaction:  
Lausanne, Case Chauderon 142  
Chèque postal 10-155 27  
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Les articles de ce numéro  
ont été discutés ou rédigés par:

Ruth Dreifuss  
Jean-Jacques Dreifuss  
Jean-Claude Favez  
André Gavillet  
Marx Lévy  
Serge Maret  
Lise Ogay  
C.-F. Pochon

Le N° 37 sortira de presse le jeudi 5 août 1965

(suite page 4)

# L'orientation scolaire : l'expérience genevoise

## Enfants orientés dans les sections pré-gymnasiales :

- Genève, plus du tiers
- Neuchâtel, un peu moins du tiers
- Vaud, un sixième

A partir du moment où l'école prétend ne vouloir négliger aucun talent, elle doit être capable de repérer les aptitudes de chacun et orienter chaque élève vers la section pour laquelle il est fait.

Le cycle d'orientation est donc la pièce maîtresse de toute nouvelle structure. On sait que Genève s'est lancé audacieusement dans une réforme qui met l'accent sur l'orientation de tous les enfants, alors que dans le canton de Vaud, par exemple, l'orientation, pour l'instant du moins, n'est offerte qu'aux seuls enfants sélectionnés par l'enseignement secondaire. L'expérience genevoise est en cours. Elle mérite d'être analysée ; des enseignants genevois s'y sont consacrés.

Dans un premier article, ils décrivent le système mis en place. Des notes ont été ajoutées pour rappeler, en regard, quelques données du système vaudois et neuchâtelois.

D. P.

## L'ancien système

L'école publique genevoise est aujourd'hui remise en question par la création, au point de passage de l'école primaire au secondaire, d'un cycle d'orientation. Ce nouvel organisme entraînera, à n'en pas douter, la nécessaire révision de l'école primaire et le réajustement du degré secondaire. C'est dire qu'en s'attaquant au problème difficile de l'orientation scolaire, les autorités cantonales remettent en cause, vaille que vaille, l'ensemble du système pédagogique qui fit, il y a tant d'années, l'orgueil de la république. Un rapide exposé de la situation antérieure fera mieux comprendre et la nécessité de la réforme et les intentions de ses auteurs. Il y a trois ans encore, les écoliers qui sortaient de l'école primaire voyaient s'ouvrir devant eux un grand nombre d'écoles aux noms mystérieux et aux antres obscurs. Que l'on se décidât pour le mâle Collège de Calvin (trois années de latin, puis quatre ans de grec-latin ou anglais-latin, ou sciences) ou pour l'Ecole supérieure de jeunes filles (deux ans avec ou sans latin, puis latin-anglais, langues vivantes, ou culture générale), ou pour des écoles plus techniques (Collège moderne pour les garçons, Ecole ménagère pour les filles) ou encore que l'on achevât sa scolarité obligatoire à l'école primaire (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>) pour entrer ensuite en apprentissage, le critère d'orientation restait celui des notes scolaires, des conseils de l'instituteur et du choix définitif des parents.

Mais d'autres motivations venaient encore fausser ce choix. Le niveau social et culturel des écoles était loin d'être le même ; le conformisme contraignait presque les familles de la bonne bourgeoisie à en tenir compte et à mettre leur fils au collège que fonda Calvin ; mais c'était autant d'obstacles psychologiques sur le chemin qui pouvait conduire le fils d'ouvrier ou de petit bourgeois aux études supérieures. Fait plus grave, cette hiérarchie contaminait l'administration de l'enseignement et créait, dans le corps des professeurs, une échelle de valeurs et un cursus honorum très contestables. Enfin d'autres critiques pouvaient être adressées à ce système : bâtiments répartis par écoles, non par quartiers, ce qui renforçait la ségrégation sociale et culturelle ; traitements différents des garçons et des jeunes filles, puisque les premiers, s'ils se rendaient au collège, avaient le droit de quitter l'école primaire en 6<sup>e</sup> année déjà, alors que les filles qui désiraient entrer à l'Ecole supérieure devaient attendre une année encore ; obligation, pour les garçons qui voulaient faire des études scientifiques universitaires en passant par le

collège, de suivre, comme leurs camarades littéraires, les trois années de latin de la division inférieure ; et surtout quasi impossibilité, en cas de fausse orientation, de redresser la situation, puisque seule était ouverte la voie descendante qui, du collège de Calvin menait aux autres écoles, mais non l'inverse, à cause de l'enseignement obligatoire du latin au collège. D'ailleurs, le déchet considérable lors de la première année de collège permettait de vérifier la mauvaise qualité de l'orientation. Et pour les élèves, c'était chaque fois un ou deux ans de perdus.

Vaud :

On reconnaît là les principaux défauts de l'ancien système vaudois où régnait la primauté du collège classique, la séparation filles et garçons, une seule possibilité de changement non réversible du classique au scientifique, puis au primaire, les préjugés de classe, etc. L'intérêt réside dans le fait qu'à partir d'une situation à peu près identique, Genève s'est lancé dans une réforme beaucoup plus profonde.

Neuchâtel :

On peut faire à peu près les mêmes remarques en ce qui concerne le système neuchâtelois d'avant la réforme : une seule section pré-gymnasiale classique hétérogène où se trouvaient mêlés les élèves qui se préparaient à des études scientifiques et ceux qui se destinaient au gymnase littéraire. Une section moderne jouissant de peu de prestige. Quasi absence d'orientation véritable avant la 9<sup>e</sup> année de scolarité obligatoire. Préjugés sociaux : une enquête de 1956-1958 révélait qu'un bon nombre de bien doués issus de milieux modestes boudaient les études secondaires « pré-gymnasiales », etc.

## Expérimentation progressive

Le projet d'une réorganisation fondamentale des années d'orientation a été longuement médité puisque, après le rapport du Département de l'instruction publique sur la réforme de l'enseignement secondaire, déposé au printemps 1959, et les corrections apportées et discutées par les maîtres et associations intéressées, l'expérience débuta en septembre 1962, alors que l'instruction publique venait de passer des mains de M. Alfred Borel à celles de M. André Chavannes. La réforme, d'abord lancée sur une échelle réduite, limitée à quelques quartiers, pour des raisons de prudence, de pénuries de locaux et de maîtres, s'est largement développée dès lors. Mais actuellement, faute de crédits, donc de locaux, le rythme a dû être ralenti et, **cette année, la moitié seulement des écoliers genevois qui ont quitté l'école primaire (soit 1200 élèves) ont pu entrer dans la 7<sup>e</sup> année du Cycle d'orientation**, alors que la première volée expérimentée (215 élèves) atteindra l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. On estime que, pour les prochaines années, le rythme d'intégration sera de 250 élèves par volée primaire.

Vaud et Neuchâtel :

Remarquons la manière progressive de faire entrer en vigueur la réforme. Dans le canton de Vaud, la réforme de l'enseignement secondaire fut, d'un seul coup, généralisée ; dans le canton de Neuchâtel, l'expérimentation est dans sa troisième année ; l'application de la réforme n'est généralisée que pour les sections classique et scientifique, depuis 1964-1965. Dans les sections moderne et pré-professionnelle, on trouve encore un certain nombre de classes traditionnelles.

## La réforme de structure

En bref, la nouvelle organisation fait entrer tous les élèves de la 6<sup>e</sup> primaire dans l'enseignement secondaire par un cycle d'orientation qui s'étend sur trois ans (soit de 12 à 15 ans ; 15 ans est le terme de la scolarité obligatoire). Sur la base de la décision des parents, des résultats primaires, des indications de l'instituteur et des tests d'aptitude et de connaissance, les élèves sortant de 6<sup>e</sup> primaire sont répartis en trois sections qui composent la 7<sup>e</sup> du Cycle d'orientation, soit la latino-scientifique, LS, qui prépare aux études supérieures, **elle représente cette**

**année le 34 % de l'effectif** ; la générale, G, 43 % (écoles techniques, de métiers et d'arts), et la pratique, P, 22 % (apprentissage). Le nouvel élément d'appréciation (tests d'aptitude et de connaissance) n'entre en ligne de compte que s'il est favorable à l'élève, et corrige, en quelque sorte, ce que les notes scolaires ont parfois de trop sommaire. L'année suivante, en 8<sup>e</sup>, les élèves de la latino-scientifique se répartissent dans des classes spécifiques dont le programme ne diffère que pour le latin, les sciences, et quelque peu les mathématiques. En 9<sup>e</sup> et dernier degré, les quatre sections subsistent, mais la section générale, qui prépare à des écoles secondaires fort différentes, comporte une option technique et une option ménagère pour les filles.

Vaud :

Les pour cents de cette orientation sont d'un intérêt extrême ; **alors que Genève oriente, à 13 ans, en pré-gymnasiale, le 1/3 des effectifs totaux, à Lausanne, on compte, au même âge, approximativement le 1/4 de la population scolaire en pré-gymnasiale ; comment s'explique une différence du simple au double ?** Relevons aussi qu'à Genève le mot orientation n'a pas le même sens que dans le canton de Vaud. Au bout du lac, il signifie : observer les résultats d'un premier choix ; au milieu du lac : observer en vue de décider quel choix sera le meilleur (cycle d'orientation entre 10 et 12 ans).

Neuchâtel :

Dans le canton de Neuchâtel, l'orientation se fait de la manière suivante. **Tous les élèves de la 5<sup>e</sup> année primaire** (fin du premier cycle à 11 ans) sont soumis à des épreuves de connaissance de français et d'arithmétique. Les notes obtenues à ces épreuves, combinées aux résultats scolaires de fin d'année déterminent en partie l'accès à l'une des trois sections de l'école secondaire : classique ou scientifique et moderne - pré-professionnelle. Si l'élève obtient un certain nombre de points, il est admis dans les sections classique ou scientifique **qui reçoivent un peu moins du tiers de l'effectif total**, sinon il est orienté vers la section moderne - pré-professionnelle. Notons encore qu'un élève qui n'a pas le nombre de points requis pour entrer dans les deux premières sections peut bénéficier d'une procédure de compensation : il peut être « sauvé » par un bon score au test d'intelligence, **auquel sont soumis tous les élèves**, ou par un jugement favorable de l'instituteur. A la fin de cette première année du cycle secondaire, des transferts sont possibles d'une section dans une autre. D'autre part, la section moderne - pré-professionnelle se scinde et les élèves, à la suite d'un examen, passent soit en moderne soit en pré-professionnelle.

## Les conditions de travail

L'intérêt de la réforme ne réside pas tant dans le tri, peut-être trop long, ni dans le tronc commun, au contraire assez court — à peine une année pour les latino-scientifiques — que dans les conditions mêmes de l'expérience. Classes aux effectifs en principe limités, bâtiments de quartiers qui regroupent toutes les sections, **classes d'appui pour aider pour quelques semaines l'élève momentanément déficient dans telle ou telle branche, classe de rattrapage pour permettre un transfert plus rapide d'une section à l'autre**, si nécessaire, enfin, études surveillées pour ceux qui ne disposent pas des conditions nécessaires aux travaux à domicile, tout cela témoigne d'une intention de repenser non seulement les structures, mais les conditions mêmes de l'étude.

Vaud :

Relevons que dans le canton de Vaud on ne connaît pas cette innovation genevoise remarquable : les classes d'appui.

Neuchâtel :

Dans le canton de Neuchâtel, on a institué des « cours de rattrapage » pour faciliter les passages d'une section à l'autre et, à La Chaux-de-Fonds seulement, des « études surveillées » réservées aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'une ou l'autre des matières principales.

## Le contrôle de l'orientation

L'orientation elle-même est faite tout au long de l'année par le contrôle des professeurs, les séances du conseil d'école, et les avis des conseillers d'orientation (psychologues enseignant ou ayant enseigné). Des épreuves communes, véritablement récapitulatives, permettent de faire le point pour l'ensemble du cycle ou d'une section.

Cette année scolaire, 182 élèves de 7<sup>e</sup> (soit 15 % de l'effectif) ont été jusqu'à présent transférés ou ont dû doubler leur classe : 78 élèves ont été mutés vers une section plus difficile : soit de la P vers la G (45), soit de la G vers la L-S (33) ; 77 élèves l'ont été vers une section moins difficile : soit de L-S vers la G (34), soit de G en P (43) ; 8 transferts ont eu lieu entre la L et la S, et 19 élèves doublent leur classe. En revanche, en 8<sup>e</sup>, il n'y a eu que 14 transferts sur 614 élèves (4,3 %), ce qui tendrait à prouver que presque tout le travail d'orientation est fait la première année.

Le Cycle d'orientation devrait donc éliminer quelques-unes des déficiences les plus redoutées de l'ancien système ; absence de véritable orientation, inégalité de traitement entre filles et garçons, inutile purgatoire latin pour les scientifiques du collège, difficile modification d'un mauvais choix ; il devrait contribuer par sa décentralisation, son meilleur encadrement des élèves, la refonte complète des anciennes écoles du même degré, à une vraie démocratisation dont le besoin se fait chaque jour plus criant. Mais il a posé aussi de nombreux autres problèmes. C'est ce que nous examinerons dans notre prochain article.

## Année prospère pour l'industrie pharmaceutique, mais quels nouveaux remèdes ?

Les grandes firmes pharmaceutiques suisses viennent de publier leur rapport pour 1964. L'année écoulée a été encore plus profitable que la précédente. La progression du chiffre d'affaires est pour Geigy de 21 % (1963 : 14 %), pour Sandoz de 18 % (14,4 %), pour Ciba de 13,4 % (6,3 %). Au total, le chiffre d'affaires des quatre grandes maisons bâloises atteint approximativement (approximativement, parce qu'on le sait, Roche ne publie pas son chiffre d'affaires) 7 milliards pour 1964.

A quel progrès de la science pharmaceutique correspond pour 1964 une avance commerciale aussi spectaculaire ?

Pour en juger, il faut rappeler quelle est la part du département pharmaceutique dans l'ensemble des affaires traitées par l'industrie chimique : Ciba (48 %), Sandoz (58 %) et Roche près de 100 %. Il est donc permis de dire que plus de la moitié de l'activité des maisons bâloises se rapporte à la production pharmaceutique.

Pour bien juger encore des rapports entre l'avance commerciale et l'avance scientifique, il faut rappeler aussi l'importance des sommes consacrées à la recherche. Sur la base du rapport Kefauver, valable pour les E.-U., nous disions 8 %. Les chiffres d'aujourd'hui publiés dans les rapports annuels suisses, indiquent pour Ciba 8,6 %, pour Sandoz, 6,9 % du chiffre d'affaires (cf. « Finanz und Wirtschaft », du 28 avril 1965)<sup>1</sup>.

Avec quels résultats ?

### Les nouveaux remèdes

Malgré l'effort considérable des chercheurs, il faut noter que le développement commercial exception-

nel s'accompagne d'une stagnation des découvertes. Quels nouveaux produits chez Ciba et Sandoz ?

Sandoz a introduit dans le marché une nouvelle préparation polyvitaminée ; était-ce nécessaire quand on sait que Roche couvre largement le marché des vitamines ?

Ciba, un nouveau dérivé de la cortisone. Ciba, de surcroît, a introduit sur le marché suisse la pilule contraceptive, que la publicité dans les journaux médicaux qualifie, dans un euphémisme pudique, de « régulateur de la fertilité », cette régulation ou cette régularité étant illustrée par trois berceaux, datés 1967, 1969 et 1971. Quelle perspective ! En fait, il s'agit d'une substance commercialisée par Ciba sur la base d'un brevet américain. Remarquons qu'elle est d'un intérêt commercial évident, puisque cette pilule se prend chaque jour, souvent pendant de nombreuses années ; coût, environ 30 francs par mois.

Enfin, une de ces firmes lancerait prochainement un nouveau médicament contre la douleur. Au moment où les industriels suisses financent une campagne contre l'abus des médicaments, est-ce un nouvel analgésique qu'il importe de commercialiser ?

Naturellement, ces résultats fort maigres ne révèlent pas une incapacité des chercheurs, mais la difficulté de la recherche. Qu'on juge par comparaison avec les résultats américains. En 1963, 199 nouveaux médicaments ont été lancés aux Etats-Unis. Sur ce total, on ne comptait que 16 (soit 8 %) de substances pures mises sur le marché pour la première fois ; en revanche, étaient commercialisés 34 remèdes qui n'étaient que des doublets de produits déjà en circulation ; enfin, 149 médicaments, soit les trois quarts, n'étaient que des mélanges de substances actives connues.

On voit donc (cf. D. P. 24) que la rareté des découvertes n'empêche pas la multiplication des produits, dont le nombre crée en fin de compte un véritable brouillage scientifique.

### Quelle est la pharmacie utile ?

Il y avait en Suisse, en 1963, 13 000 spécialités pharmaceutiques mises en vente. Or les cinq grands, c'est-à-dire les quatre trusts bâlois et la maison Wander, qui sont associés en tant qu'industries pharmaceutiques de recherche, disposant de certains services communs, et qui écoulent environ la moitié du volume total des médicaments vendus en Suisse, ces cinq ne produisent qu'un millier de médicaments. De 13 000 à 1 000, la réduction est déjà forte.

On ne saurait toutefois louer les maisons qui pratiquent la recherche de limiter ainsi la production ; en fait, on les retrouve derrière quelques-unes des soixante firmes suisses qui contribuent plus particulièrement à l'inflation pharmaceutique. En voici un aveu autorisé :

« Parfois, les fabricants cherchent à surmonter l'obstacle qui se dresse entre leur prestige et leur intérêt commercial, par la création d'un produit de sous-marque. C'est ainsi qu'une grande entreprise fait fabriquer par une plus petite maison qu'elle a rachetée, un produit ayant les mêmes propriétés qu'un médicament célèbre. Seul ce sous-produit fait l'objet de campagnes publicitaires. Le nom du médicament et de la maison changent. Le problème est résolu par une solution élégante. » (R. D. dans l'Ordre professionnel du 22 mai 1965).

Les grandes maisons ne « signent » que mille médicaments. Mais quel est en réalité l'arsenal thérapeutique dont doit pouvoir disposer le médecin, aujourd'hui, pour être capable d'exercer son métier au mieux ?

« Il semble, écrit à ce propos le professeur F. Hoff, dans le numéro de janvier 1964 de « Triangle », la revue médicale de la maison Sandoz, que de nos jours un médecin qualifié doit pouvoir se limiter à une centaine de produits, du moins en ce qui concerne la plupart des problèmes de la médecine pratique courante » ; dans le même texte, le professeur Hoff cite une déclaration du Dr Kohlstaedt, porte-parole de l'Association fédérale allemande de l'industrie pharmaceutique, lequel affirme que le médecin actuel peut se contenter de connaître un maximum de 80 à 100 produits. 100 sur 13 000 !

## Les hôpitaux réagissent

Les médecins commencent donc à réagir contre cette inflation. Le résultat de leurs efforts est éloquent. En voici un exemple : Genève possède un hôpital cantonal de mille lits environ ; cet hôpital est un hôpital universitaire, et on peut donc admettre qu'on y pratique une médecine moderne et de qualité. Il a été décidé, il y a quelque temps, que la pharmacie centrale de l'hôpital ne délivrerait à l'avenir — et sauf exception — que des médicaments possédant une substance active, à l'exclusion donc des doublets et des mélanges de substances. L'avantage escompté n'est pas seulement d'ordre pratique (moins de produits à stocker) et économique (possibilité de sélectionner à qualité et à pureté égale, quand un même produit est commercialisé par plusieurs firmes, la préparation la moins coûteuse), mais aussi d'ordre didactique (les jeunes médecins qui poursuivent leur formation à l'hôpital apprennent à connaître les effets thérapeutiques des substances actives et à éviter la poly-dispensation).

Le pharmacien de l'hôpital, le professeur P. Boymond, et les chefs de clinique ont mis au point, d'un commun accord, une liste de produits que la pharmacie centrale de l'hôpital tient à la disposition du corps médical de l'établissement ; cette liste comprend 300 substances actives. Nous sommes donc très loin des milliers de médicaments qui inondent le marché. A ce que nous croyons savoir, l'Hôpital cantonal de Zurich va suivre prochainement l'exemple de l'hôpital genevois, qui est lui-même inspiré de celui de grands hôpitaux américains. A Lausanne, le docteur Magnenat, chef de clinique de l'hôpital Nestlé, déclarait dans le cadre d'une discussion sur le sujet : « Médecine et expérimentation humaine », que des mesures analogues devraient être envisagées à Lausanne.

### Pour une centrale d'achat des hôpitaux

Si tous les hôpitaux dressaient une liste des substances actives utiles, les achats pourraient être centralisés et de substantiels rabais seraient obtenus.

On peut en quelques chiffres juger de leur importance. On compte, en effet, en Suisse 429 hôpitaux, groupés au sein de l'Association des hôpitaux suisses (VESKA: Verband Schweizerische Krankenanstalten). Selon le Journal des médecins suisses du 19 mars 1965 qui cite le rapport 1963 de la VESKA, ces hôpitaux groupent 67 000 lits et totalisent 22 000 000 de journées de malades.

L'ensemble de leurs dépenses s'élève à 750 millions. Sur ce montant, la part des produits médicaux est estimée à 70 millions (environ le 9 ou 10 %).

Les dépenses pour les médicaments sont un des postes qui a le plus augmenté ces dernières années. Or l'industrie pharmaceutique livre les médicaments au prix de grossiste. Une économie, importante, est faite en court-circuitant le pharmacien dont la marge moyenne est de 38 % du prix des produits qu'il commercialise. Mais l'industrie, elle, ne fait aucun effort. Si les hôpitaux suisses se groupaient en une centrale d'achats, sur le modèle du M.M.S.A. américain dont nous avons parlé dans notre numéro 24, des rabais importants pourraient être exigés et leur seraient consentis.

<sup>1</sup> dans les Cahiers d'information de l'industrie pharmaceutique de recherche, février 1965, M. J. Tripod, qui appartient aux cadres de la CIBA, l'estime à 8-10 %. A noter que la définition de la recherche, telle qu'elle est conçue par l'industrie pharmaceutique, est assez large. Les firmes y ont d'ailleurs un double intérêt : du point de vue fiscal, et aussi du point de vue de leurs relations publiques. Ainsi, elle comprendrait : la recherche chimique et biochimique, la recherche médicale et biologique, y compris les examens cliniques, la recherche et les contrôles galéniques, la recherche et les contrôles des modalités d'application, la recherche et les contrôles physiques et physico-chimiques, la recherche du procédé de fabrication et ses développements, les contrôles analytiques, à l'exclusion des contrôles au niveau de la production, des activités du département des brevets, à l'exclusion de la protection de la marque de fabrique, et le service bibliographique et de documentation.

# Crise de la démocratie genevoise: vigilance

(suite de la page 1)

plus du cinquième des holdings de l'ensemble de la Suisse ; elles ne paient à Genève **aucun** impôt sur le rendement ; et, compte tenu de l'impôt communal, de l'impôt cantonal ordinaire et extraordinaire, même pas le 2‰ (pour mille !) du capital social et des réserves ouvertes. Le développement du canton exigera que l'on revoie toutes ces faveurs (à Genève, comme partout ailleurs en Suisse).

Alors interviendront les Vigilants. Sous prétexte de lutter contre la paresse des fonctionnaires, la surpopulation étrangère et le gaspillage de l'Etat, ils paralyseront les investissements publics, les maintenant au niveau qui n'exigera pas de réexamens des charges fiscales. Ils seront la masse de manœuvre de certains milieux économiques peu soucieux, eux, de se salir les mains. On les verra bientôt à l'œuvre dans la campagne pour la démocratisation des études, par exemple.

Ce qui est à craindre, ce n'est donc pas que les Vigilants se transforment en parti politique, comme ils en manifestent l'intention en cette année électorale. Ils connaîtront alors le sort d'autres mouvements similaires ; ils auront tôt fait d'épuiser leur force dans les batailles électorales.

Mais le danger serait qu'usant de l'arme de la démocratie directe et du référendum, ils paralysent la vie publique. A juste titre, des journalistes conscients de leur responsabilité, au « Journal de Genève » et à la « Tribune de Genève », ont dénoncé ce risque. L'enquête récente du professeur Girod sur l'abstentionnisme apporte une preuve supplémentaire : il aboutit à la conclusion que si une opposition de droite s'organise à Genève, conjuguant son opposition avec celle de l'extrême-gauche, Genève deviendra ingouvernable. Elle connaîtra la paralysie qui caractérisait le Parlement de la IV<sup>e</sup> République française.

Les Vigilants ne sont donc pas seulement des nostalgiques du passé. Genève va être soumise par eux, en 1965 et à l'avenir, à une crise de ses institutions démocratiques.

## Un aéroport vaudois à Etagnières

Le référendum est lancé contre la décision du Grand Conseil vaudois de souscrire la moitié du capital-action de la société en formation pour la création d'un aéroport à Etagnières.

Il est des gens qui se réjouissent de tout référendum ; on donne la parole au peuple ; le souverain se prononce ; bravo. Encore faudrait-il que ce peuple soit informé objectivement. Or, en cette affaire, de curieuses inconséquences des adversaires nous surprennent.

— Les mêmes journaux qui se lamentent sur l'échec du projet transhelvétique de navigation fluviale, qui déplorent que le canton soit privé d'un moyen important de transport, les mêmes s'appêtent à faire échouer un projet qui est la seule chance du canton de participer au trafic aérien. Et si encore c'était avec des arguments sûrs, après une étude sérieuse. Non, le chaland est nationalitement poétique ; et l'avion, un vilain oiseau internationalement bruyant ! Le canal ouvre nos terres à la douceur de l'eau pour lentement nous laisser descendre dans les bras de la mer lointaine ; l'avion nous relie à tout, à rien ; il n'ouvre aucune voie royale.

Mais est-ce que l'avenir économique du canton peut être tranché par une rêverie sur les thèmes de l'imagination profonde : l'air, la terre, l'eau ?

— On crie à la dépense. Mais on n'est sensible aux dépenses que quand on le veut bien. En septembre 1964, le Grand Conseil, puis le Conseil communal, ont voté un prêt à court terme pour alléger la trésor-

serie de l'Exposition nationale ; ce prêt s'élevait à 5,5 millions, tant pour la ville que pour le canton. Chacun savait à l'époque que cet argent était perdu et que ce prêt était une subvention à fonds perdu, qui s'ajoutait à d'autres votées en 1962, de cinq millions également.

Ainsi, il y a moins d'une année, Ville de Lausanne et canton engageaient 11 millions, parfaitement improductifs, dans l'indifférence, ou la complaisance, ou la résignation générale. Mais la même somme, pour l'équipement du canton, indigne.

Est-ce là notre réalisme ?

— Autrefois, le taxi, c'était un luxe. On s'offrait ça le jour de son mariage. Aujourd'hui, on croit encore que l'avion, ça n'existe que pour les baptêmes de l'air.

Nous savons, et les opposants le savent aussi, que le peuple tranchera cette question importante avec des réflexes terriens.

Or la démocratie directe supposerait que la discussion se situe au niveau des arguments rationnels. Hélas !

Mais une partie des opposants justifient leur « non » au nom de l'urgence d'autres dépenses plus vitales (logements, hôpitaux, Université, etc.). En l'absence d'un plan, programmant les principales dépenses publiques, il sera difficile de les convaincre qu'un canton de tourisme et de transit, comme le nôtre, doit investir également dans les moyens de transport (autoroute, aéroport) qui conditionnent son essor économique, donc son équipement social.

## Une idée qui fait son chemin: l'épargne négociée

Nous avons, dans D. P., longuement discuté le problème de l'épargne négociée. Aucun autre projet ne pourrait avoir des conséquences aussi lourdes pour la transformation des structures de notre société. Par ce moyen des capitaux énormes seraient réunis et permettraient de satisfaire des besoins collectifs primordiaux et de les soustraire du même coup à la spéculation. L'idée fait son chemin.

Les Groupements patronaux vaudois ont consacré, en juin, un communiqué de presse à l'épargne négociée. Ils admettent, c'est le principe essentiel, que les fonds ainsi réunis soient gérés par les syndicats. Un Bulletin patronal d'études zuricoises, qui groupe en particulier les collaborations des milieux influents des grandes assurances suisses, la « Studienkommission Altersvorsorge », a analysé dans son numéro du 3 juin, les articles de « Domaine Public ». Le rédacteur qui donne un compte-rendu fidèle de nos thèses a fort bien compris la différence que nous faisons entre les vieilles lunes sur l'accès des ouvriers à l'actionnariat des entreprises dans lesquelles ils travaillent et les projets qui prévoient la concentration de l'épargne ouvrière dans un fonds d'investissement syndical unique qui donnerait aux travailleurs une véritable puissance économique. « Das ist der springende Punkt », écrit le chroniqueur.

Enfin, dans « La Nation » du 25 juin, M. Marcel Regamey, décrivant une étude publiée par M. Thierry Maulnier, dans « Le Figaro », sur ce sujet, ajoute en conclusion, et c'est ce commentaire qui est primordial.

« Aux considérations de M. Thierry Maulnier, nous en ajouterons une essentielle : le salaire différé appartient à l'employé ; c'est donc à des organismes dépendant de lui qu'appartient la gestion des avoirs bloqués. Les caisses d'investissements doivent appartenir aux syndicats et à leurs fédérations. Bien entendu, ces caisses seront des banques, soumises à la discipline et au contrôle des banques et dirigées par des banquiers de profession, mais les actionnaires ou coopérateurs (suivant le type de société choisi) devront être les syndicats et les conseils d'administration nommés par eux.

» C'est par ce détour que les fédérations syndicales pourraient exercer une influence sur la politique

d'investissement et la direction de l'économie en général. Cette influence serait plus aisée, mieux accueillie et plus efficace que celle exercée, par l'intermédiaire de l'Etat, de l'extérieur et sans l'expérience des affaires indispensables. Il y a ici une possibilité de renouveau de l'énergie syndicale, non dans le sens d'un combat contre le capital mais dans celui d'une participation normale, celle du droit des employés de participer à l'économie, non seulement dans ses résultats présents, qu'ils sont amenés à surévaluer, mais dans sa marche ascendante. »

Enfin « Le Gutenberg », journal de la Fédération suisse des typographes, dans son numéro du 4 juin 1965, sous la signature de M. Estoppey, expose longuement le problème de l'épargne négociée.

L'idée chemine. Certains s'étonnent qu'elle trouve des cautions inattendues. Et pourtant en donnant au mouvement ouvrier une véritable force économique, elle aurait une valeur quasi-révolutionnaire. On s'en apercevra aux résistances qu'elle suscitera. Il faudra qu'elle trouve encore sa force porteuse. Mais nous croyons savoir que les syndicats ne s'en désintéressent pas.

## L'échec de Deferre

Deferre a retiré sa candidature. Cette décision l'honore. En voulant rester en course, il aurait été à la fois celui qui veut créer contre vents et marées un mouvement qui déborde les partis, mais en même temps il serait resté le candidat officiel de la S.F.I.O. qui aurait ainsi pipé quelques suffrages supplémentaires. On aurait été en pleine équivoque. L'attitude digne de Deferre a coupé court à cette manœuvre. Mais il est clair, maintenant, que la gauche française restera paralysée si les partis ne se réforment pas, eux-mêmes, de l'intérieur...

## Notre concours

A fin juin se terminait notre concours abonnés nouveaux et adresses utiles, avec pour enjeu d'amitié, « Les mémoires de Cellini », offert par J.-J. Dreifuss. (Cet ouvrage est édité dans la collection « Littérature » de Julliard, que dirige J.-F. Revel. Elle va disparaître. On le regrettera ; car d'originales rééditions figuraient à son catalogue : de Nerval, « Voyages en Orient » ; d'Arnim : « Les contes bizarres » ; de Brillat-Savarin : « La physiologie du goût », etc...) Nous ont procuré soit un abonné, soit des adresses : M. et M<sup>me</sup> Marcel Grandjean, Genève ; Henri Stauffer, Genève ; Messerli, Genève ; Alfred Bussey, Lausanne ; M<sup>me</sup> Marianne Pithon, Lausanne ; Robert Dewar, Meyrin ; Daniel Frey, Payerne ; Pierre Benoît, L'Orient ; M. et M<sup>me</sup> R. Duvoisin, Cernier ; Pierre Aubert, Aubonne ; Henri Desarzens, Bex ; G. Leroy, Orbe ; G. Pidoux, Yvonand ; J.-P. Rochat, Montreux ; Bernard Varrin, Villars s/Fontenay ; Dr P. Vuilleumier, Lausanne ; M. Hutter, Pully ; Gérard Lévêque, Petit-Saconnex ; M<sup>lle</sup> J. Lovis, Bâle ; Torracinta, Genève ; Zahnd, Lausanne ; J.-F. Blanc, Lausanne ; Léon Christeller, Saint-Prex ; M<sup>lle</sup> Charlotte Peller, Pressinge.

Deux abonnés : M. J.-P. Tschaler, Onex.

Trois abonnés : MM. Gérald Bovay, Bougy-Villard ; Henri Stauffer, Genève ; Grobéty, Vevey. Par tirage au sort, c'est M. Bovay qui l'emporte.

Pendant les vacances, n'oubliez pas D. P. Faites-le connaître. C'est un bon sujet de conversation ! Envoyez-nous d'autres adresses utiles, procurez-nous des abonnés !

## A nos lecteurs

D. P. ne sortira qu'un numéro au début d'août ; puis en septembre nous reprendrons notre rythme ordinaire, qui nous conduira au seuil de notre troisième année.

Mais pour l'instant, bonnes vacances !